

SESSION 2023

**CONCOURS EXTERNE
CAPES ET CAFEP**

Section
ARTS PLASTIQUES

Épreuve écrite disciplinaire appliquée

*L'épreuve s'appuie sur un dossier de documents textuels et/ou visuels, imprimés ou en ligne.
Elle se déroule en deux parties successives :*

Première partie : analyse méthodique d'une sélection d'œuvres parmi un corpus proposé.

Deuxième partie : projet de séquence d'enseignement en arts plastiques.

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

CAPES EXTERNE ARTS PLASTIQUES

➤ CAPES de l'enseignement public

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B E	1 8 0 0 E	1 0 2	9 3 1 2

➤ CAFEP/CAPES de l'enseignement privé

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B F	1 8 0 0 E	1 0 2	9 3 1 2

Sujet.....	2
Consignes :	2
Corpus d'œuvres (première partie de l'épreuve).....	3
Document issu de la recherche (première partie de l'épreuve).....	7

Barème et notation

L'épreuve est évaluée sur 20 points :

- chaque partie est notée sur 10 points.

Attendus

Première partie :

- repérer, à partir du corpus d'œuvres, et situer dans l'espace et le temps des enjeux (plastiques, techniques, artistiques, esthétiques, culturels, sociétaux, etc.) explicitement liés au sujet et à l'axe de travail qui l'accompagne, en tenant compte également du document issu de la recherche ;
- enrichir l'argumentation de références précises (artistiques, historiques, théoriques, etc.) et pertinentes autres que les œuvres du corpus fourni ;
- justifier le choix d'au moins deux documents de ce corpus d'œuvres, analysés de manière méthodique au regard de la réflexion sous-tendue par le sujet ;
- dégager, sur la base de ce travail, des problématiques susceptibles de nourrir un projet d'enseignement en arts plastiques.

Deuxième partie :

- justifier explicitement l'ancrage du projet de séquence dans une des problématiques dégagées dans la première partie de l'épreuve ;
- élaborer, structurer et argumenter des apprentissages opérants au regard de l'axe de travail imposé pour cette deuxième partie de l'épreuve ;
- choisir précisément un niveau de classe dans le cycle défini par le sujet et le justifier au regard de la progressivité des apprentissages ;
- relier le projet de séquence aux compétences travaillées du programme retenues à dessein.

Sujet :
« **Support** »

Consignes :

Pour chacune des deux parties de l'épreuve, le candidat produit un écrit structuré et argumenté relevant de la forme dissertée.

Première partie : analyse méthodique d'une sélection d'œuvres parmi un corpus proposé

- **Axe de travail :** la démarche d'analyse inclura notamment une réflexion sur les dimensions matérielles et techniques des œuvres choisies.

Deuxième partie : projet de séquence d'enseignement en arts plastiques

- **Axe de travail :** au moyen d'une pratique plastique, la séquence conçue sera notamment attentive aux modalités d'explicitation de savoirs liés aux approches de la notion de support.
- **Données contextuelles obligatoires :**

Programme
du cycle 4

Classe entière

3 séances
d'1 heure

Remarques :

La rédaction peut s'accompagner de croquis et de schémas pour enrichir les analyses et démonstrations conduites.

Toute reproduction couleur est sujette à des variations chromatiques par rapport à l'œuvre originale. Il convient donc de s'attacher à l'analyse des documents tels qu'ils se présentent dans ce dossier.

Corpus d'œuvres (première partie de l'épreuve)

Document 1



A



B

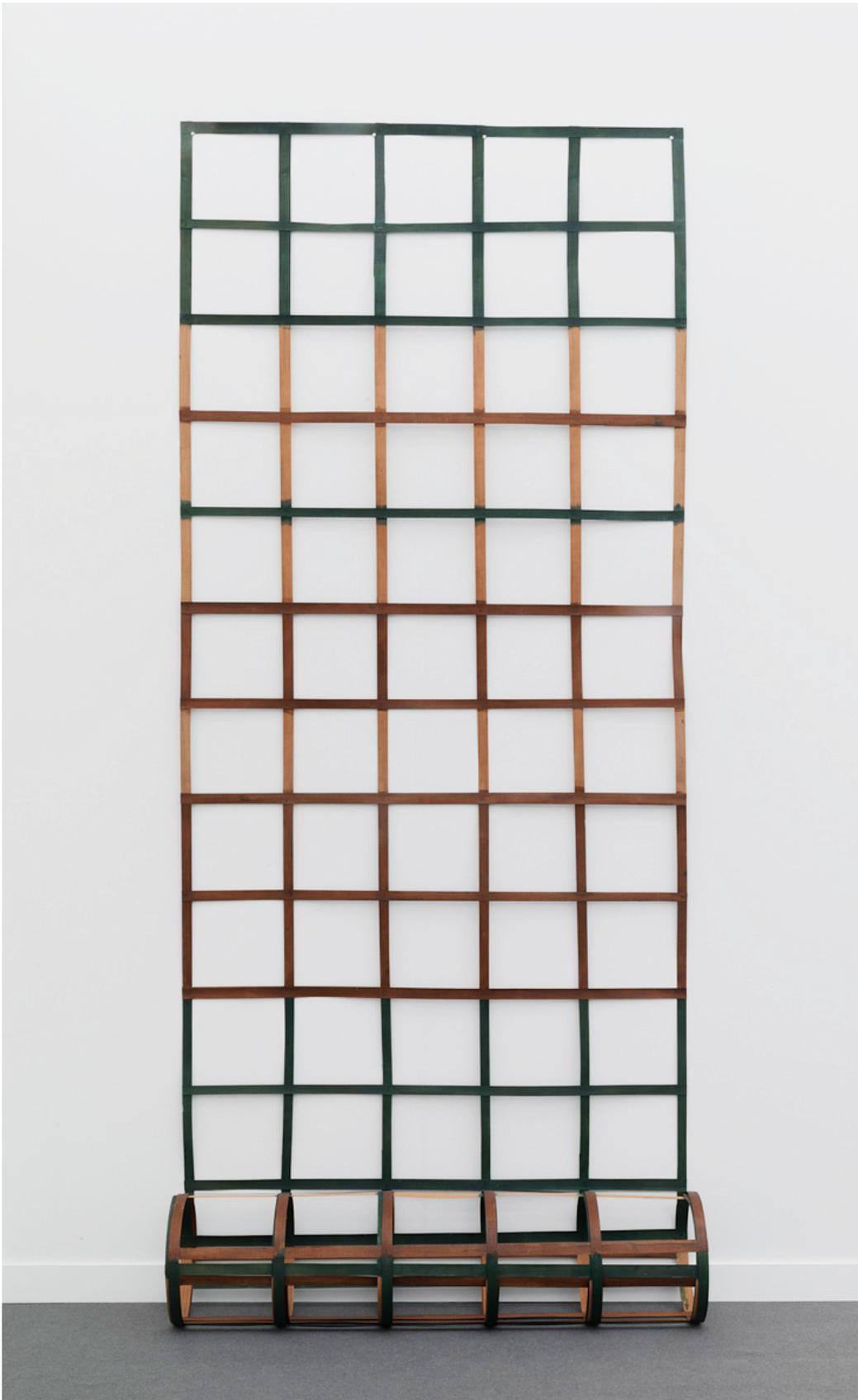
Apollodore de DAMAS (architecte né entre 50 et 65 apr. J.-C. et mort entre 125 et 130 apr. J.-C.), *Colonne trajane*, 113 apr. J.-C., marbre évidé, 40 mètres de haut, forum de Trajan. Rome (vue d'ensemble [A] et détail [B]).

La colonne a été construite pour célébrer le triomphe de Trajan sur les Daces. Le fût est couvert d'un long bas-relief relatant le déroulement des deux guerres daces. Le récit, qui compte 155 scènes et 2 662 personnages, débute par la traversée du Danube durant le printemps 101, marquant le début de la première guerre, et se termine par la déportation de la population dace, qui marque la fin de la seconde guerre dace.



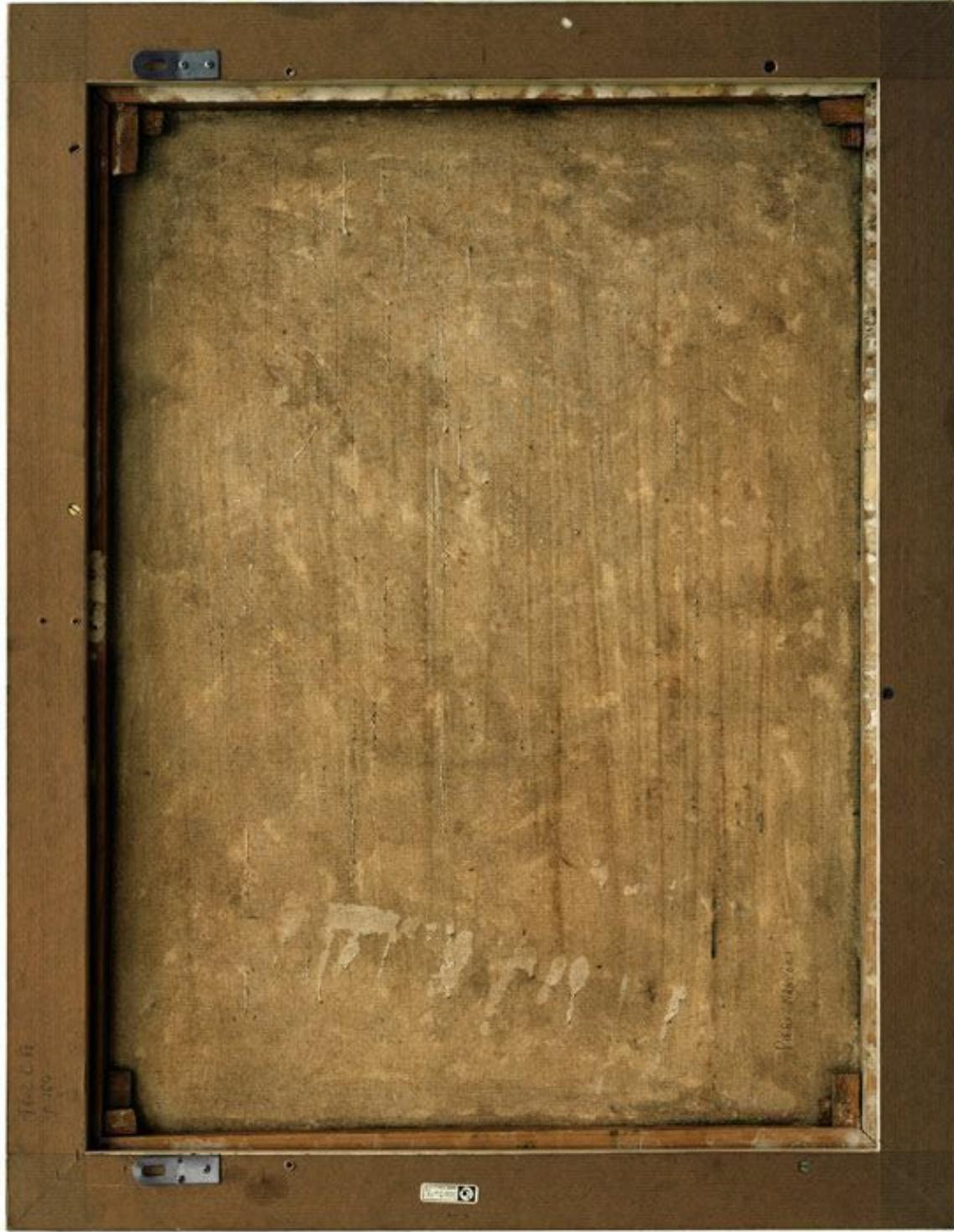
Léonard de VINCI (1452-1519), *La cène*, 1495-1498, plâtre, peinture à l'huile, tempera, 4,60 x 8,80 m, église Santa Maria delle Grazie, Milan.

Document 3



Daniel DEZEUZE (1942 -), *Échelle*, 1975, brun vert sur bois souple, 5,60 x 1,37 m, galerie Ceysson & Bénétière. Paris.

Document 4



Philippe GRONON (1964 -), *Verso n° 44, Achrome, par Pietro MANZONI*, collection du Musée des Beaux-arts de Nantes, 2010, photographie analogique couleur, épreuve numérique pigmentaire, 78,5 x 99 cm, musée d'art de Nantes.

Cette photographie représente le dos de la peinture de Pietro Manzoni, *Achrome*, conservée dans les collections du musée d'art de Nantes.

« Le *grattage* – nous appellerons désormais ainsi ces marques visibles à la surface du tableau, qui entament légèrement celle-ci, laissant apparaître la toile ou les sous-couches par incision, par retrait de peinture, par frottement ou à la limite par effacement y reste une matière négligée. Plusieurs raisons peuvent être invoquées. D'abord, il n'est généralement pas perçu : ni par la critique, ni par les spectateurs(trices). Son apparition se fait d'une façon discrète, contrairement à celle des papiers collés par exemple, lesquels sont d'ailleurs considérés comme une rupture (au niveau de la synchronie, dans le continuum de la peinture), ou comme une invention (au niveau de la diachronie, dans l'histoire de l'art). Les grattages nécessitent de plus d'être vus de très près, à une distance à peu près équivalente de celle à partir de laquelle ils furent pratiqués – la mesure du geste – et c'est un rapprochement que la plupart des muséographies interdisent, lui préférant une vision lointaine et plate, un éclairage lissant toutes les aspérités du tableau voire l'apposition d'une vitre, un effet carte postale, en somme. Les reproductions photographiques éradiquent de surcroît les marques en creux apposées dans la peinture et gomment leur spécificité. Le grattage ne se constate que de visu et au plus près des œuvres. Partant, c'est une seconde raison, les ravages ou les récurrences du grattage ne peuvent être constatés que dans une exposition d'une ampleur suffisante pour le constituer en tant que phénomène. »

Élisabeth LEBOVICI et **Philippe PELTIER**, « Lithophanies* de Matisse », in *Cahiers du Musée National d'Art Moderne*, Paris, CMNAM, n° 49, automne 1994, pages 5-39.

* **Lithophanie**, n.f. (1846 ; de litho-, et -phanie). techn. Dessin sur une matière rendue translucide par des inégalités d'épaisseurs. La lithophanie permet d'obtenir des effets de transparence dans le verre opaque.

Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Le Robert, 1972, p. 999.